

FORMATION

REGLEMENT EUROPEEN DES DISPOSITIFS MEDICAUX

Nouvelles exigences, Modalités d'application,
Comparaisons avec les directives DM

Jeudi 29 & vendredi 30 novembre 2018 (2 jours)
Hôtel Warwick - PARIS 8ème



FORMATION : **Règlement Européen des Dispositifs Médicaux** - Nouvelles exigences, Modalités d'application, Comparaisons avec les directives DM

PRÉSENTATION

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

Intervenants et Animateurs :

- **Dr Yves TILLET**

PharmD, MS, MBA, ACIDIM, FTOPRA, expert en Affaires Réglementaires DM et Médicaments, Directeur du Cabinet WHITE-TILLET, Formateur au LNE/G-Med

- **Dr Audeline RATH-LAVIALLE**

PharmD, AFAR, ACIDIM, Consultant sénior et Formateur, Cabinet WHITE-TILLET, Formateur au LNE/G-Med

Date :

Jeudi 29 & vendredi 30 novembre 2018 (2 jours)

Lieu :

Hôtel Warwick - 5, rue de Berri - 75008 - Paris

Personnes concernées :

Professionnels des départements Direction, R&D, Affaires Réglementaires, Assurance Qualité, Médical, Marketing, des industriels du secteur des DM ou nouveaux venus dans le secteur : laboratoires pharmaceutiques, start-ups, ... concernés par ce bouleversement réglementaire.

Qu'attendre de cette formation :

Une approche cohérente et compréhensive de la **nouvelle réglementation DM applicable le 26 Mai 2020**

- Comprendre le sens et la portée des nouvelles exigences du Règlement UE 2017/745
- Comparer ces nouvelles exigences avec celles des directives DM actuellement en vigueur
- Etudier en détail les points clés de ces nouvelles exigences, notamment :
 - o Nouvelle définition des DM
 - o Nouvelles classifications
 - o Nouvelles exigences essentielles
 - o Nouvelles procédures de contrôle de conformité
 - o Renforcement de l'examen des preuves dans certains cas
 - o Renforcement de la gestion de la PMS et des risques
 - o Plan et contenu du nouveau dossier technique
 - o Intégration de la PMS dans le dossier technique
- Planifier leurs mises en applications avant la date butoir
- Gérer la période de transition avec les organismes notifiés
- Anticiper sur les nouveaux modes d'examen des preuves

Moyens pédagogiques :

Ordinateur, Écran 90", Présentations, Tableau effaçable, Questionnaire d'évaluation

Méthodes pédagogiques :

Exposés, exemples concrets et discussions

Modalité de reconnaissance de la formation :

Remise d'une attestation de fin de formation



FORMATION : **Règlement Européen des Dispositifs Médicaux** - Nouvelles exigences, Modalités d'application, Comparaisons avec les directives DM

PROGRAMME

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

09h00 Présentation de la formation, de l'intervenant, attentes des participants - Jour 1

Historique et calendrier d'application - Yves Tillet

Définitions et champ d'application - Yves Tillet

- Principales définitions
- Nouveaux produits DM
- DM sur mesure
- DM à usage unique et retraitement
- DM administrant des médicaments
- Produits exclus du champ des DM

Opérateurs et nouvelles responsabilités - Yves Tillet

- Fabricant
- Mandataire
- Importateur
- Distributeur
- La personne qualifiée
- Le GCMD

Devenir de la procédure dite anciennement « OBL » - Yves Tillet

- Clarification juridique de la situation
- Conditions d'application de la nouvelle procédure

10h30 Pause

Règles de classification (Annexe VIII) - Audeline Rath-Lavialle

- Comparaison avec les règles de classification de la directive DM
- Impacts des nouvelles règles de classification

Exigences essentielles (EE, Annexe VII) - Audeline Rath-Lavialle

- Comparaison avec les exigences essentielles de la directive DM
 - o EE générales
 - o EE relatives à la conception et à la fabrication
 - o EE relatives aux informations fournies avec le DM
- Impacts des nouvelles exigences essentielles

12h45 Discussion

13h00 Pause déjeuner

Plan et contenu du dossier technique - Audeline Rath-Lavialle

- Documentation technique avant commercialisation (Annexe II)
- Documentation technique après commercialisation (Annexe III)

14h30 Procédures d'évaluation de la conformité - Yves Tillet

- Les différentes procédures d'évaluation (Annexes IX, X et XI)
- Comparaison avec les procédures de conformité actuelles
- Application de ces procédures selon la classe du DM
- Procédures d'évaluation renforcées
- Groupes d'experts nommés par la Commission et leurs rôles
- Choix de l'organisme notifié et changement volontaire

15h30 Pause

Données cliniques - Audeline Rath-Lavialle

- Justification et niveau de preuve
- Procédure et méthodologie
- Cas des DM implantables et de classe III
- Conditions d'utilisation de la voie bibliographie par équivalence

17h45 Discussion - Fin de la 1ère journée



FORMATION : **Règlement Européen des Dispositifs Médicaux** - Nouvelles exigences, Modalités d'application, Comparaisons avec les directives DM

PROGRAMME

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

09h00

Début de la 2ème journée

Gestion de la post-market surveillance et des risques

- **Surveillance après commercialisation - Yves Tillet**
 - o Système de surveillance
 - o Plan de surveillance
 - o Rapport de surveillance
 - o Rapport périodique de sécurité
- **Suivi clinique après commercialisation (SCAC, Annexe XIV) - Audeline Rath-Lavialle**
 - o Plan du SCAC
 - o Analyse des résultats
 - o Rapport d'évaluation
 - o Prise en compte dans l'évaluation clinique

11h00

Pause

Investigations cliniques - Yves Tillet

- Exigences générales
- Consentement éclairé
- Populations particulières : incapables, mineurs, femmes enceintes ou allaitantes
- Investigations cliniques en situation d'urgence
- Demande d'investigation clinique
- Documentation relative à la demande d'investigation clinique
- Evaluation par les Etats membres
- Conduite d'une investigation clinique
- Système électronique
- Modifications substantielles
- Informations de fin d'étude ou en cas d'interruption
- Procédure d'évaluation coordonnée
- Enregistrement et notification des événements indésirables

13h00

Pause déjeuner

14h30

Vigilance - Audeline Rath-Lavialle

- o Définition des incidents
- o Notification des incidents graves
- o Mesures correctives de sécurité
- o Rapport de tendances
- o Analyse des incidents graves et des mesures correctives de sécurité
- o Système électronique relatif à la vigilance et à la surveillance post-market

16h00

Pause

16h15

Traçabilité et identifiant unique, base Eudamed - Yves Tillet

- Système d'identification unique des DM (IUD)
- Base de données IUD
- Fonctionnalités de la base EUDAMED

Gestion de la période de transition - Yves Tillet

- Analyse de l'existant
- Gap analysis
- Planification

Discussion

17h30

Fin de la formation



FORMATION : **Réglement Européen des Dispositifs Médicaux** - Nouvelles exigences, Modalités d'application, Comparaisons avec les directives DM

FORMULAIRE

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

Bulletin individuel à compléter en ligne ou à photocopier, compléter et nous retourner par fax au 01.60.08.00.22 (A l'attention du Cabinet White-Tillet -IFEP) ou par mail (ifep@white-tillet.com).

FORMATION : REG.DM18 29-30 novembre 2018

Prix HT : Participant en poste 1700 € HT* Participant en recherche d'emploi 850 € HT*
*+TVA 20%

Entreprise ou organisme du participant

[Le Cabinet WHITE-TILLET est enregistré pour la formation sous le n°11755548575 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. Cette formation sera prise sur le budget formation de l'entreprise, aussi merci de m'envoyer:](#)

Une convention de formation Une attestation de présence

Raison social :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Établissement à facturer Prise en charge par organisme collecteur

[Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation](#)

Raison social :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville : Pays :

Participant

Médecin Pharmacien Inscrit à l'ordre No de RPPS / AMELI :

Mme M. Docteur Professeur

Nom : Prénom :

Adresse de convocation :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone ligne directe : Fax ligne directe :

E-mail :

Fonction :

Service :

Responsable formation ou Personne chargée de la gestion administrative

Mme M. Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone ligne directe : Fax ligne directe :

E-mail :

N° bon de commande à reporter sur la facture :

Mode de règlement

Par Chèque libellé à l'ordre du cabinet WHITE-TILLET

Par virement bancaire à l'ordre de :

« WHITE-TILLET », LCL Bourges Chancellerie – Banque : 30 002

Guichet : 05 738 - No de compte : 00 000 702 12 Q - Clé : 75 - IBAN FR74 3000 2057 3800 0007 0212 Q75

[Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription signé et du règlement des frais d'inscriptions. La signature de ce bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans le programme de cette formation.](#)

Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente.

Nom : Prénom : Date : Signature :

Fonction :



FORMATION : **Règlement Européen des Dispositifs Médicaux** - Nouvelles exigences, Modalités d'application, Comparaisons avec les directives DM

INFORMATION

Contact : ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

Lieu

Hôtel Warwick - 5, rue de Berri - 75008 - Paris
Téléphone : 01 45 63 14 11
Métro : George V à 250m

Horaires

Accueil : 08h30
Formation : 9h00 - 17h45 (jour 1) 9h00 - 17h45 (Jour 2)
Déjeuner jour 1 : 13h00 - 14h00 (compris dans le prix)

Renseignements

WHITE-TILLET-IFEP
24, rue Gambetta
77400 Lagny-sur-Marne
Tél : 01.60.08.43.85
Fax : 01.60.08.00.22
E-mail : ifep@white-tillet.com

Participation

Participant en poste : 1700€ HT (+ TVA : 20%)
Participant en recherche d'emploi* : 850€ HT (+ TVA : 20%)
*Merci de joindre un justificatif en cours de validité pour les tarifs préférentiels

Questions écrites préalables

Si vous souhaitez poser certaines questions aux intervenants préalablement à la session de formation, merci de les faire parvenir à l'adresse suivante :
WHITE - TILLET - IFEP

24, rue Gambetta - 77400 Lagny-sur-Marne

Ou par :

Fax : 01 60 08 00 22

E-mail : ifep@white-tillet.com

Les réponses aux questions, transmises sous anonymat aux intervenants, seront apportées par ces derniers lors de la formation

Inscription

Dès réception de votre bulletin d'inscription (accompagné de votre règlement par chèque sauf si le paiement se fait par virement), une convention de formation vous sera adressée, accompagnée de votre convocation et d'un plan d'accès. Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription et règlement de vos frais d'inscription.

Mode de paiement

Vous nous adressez lors de votre inscription un chèque à l'ordre du cabinet WHITE-TILLET, ou un virement après réception de la facture, en mentionnant le nom du ou des participants sur le bulletin d'inscription. Toute formation commencée sera due en totalité.

Annulation

Annulation : pour toute annulation reçue deux semaines au moins avant la formation, seuls les frais d'inscription payés seront remboursés. Au-delà, ils seront dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de mouvements de grève ou de difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports).

Transfert d'inscription sur une autre session de formation : les transferts seront acceptés moyennant des frais supplémentaires de 90 € par journée de formation.

Remplacements : les remplacements de stagiaire seront admis.

Les demandes d'annulation, de transfert et de remplacement devront être formulées par écrit et adressées impérativement par e-mail (ifep@white-tillet.com) pour être prises en compte.

Annulation des organisateurs : les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cette formation à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les stagiaires inscrits seront avertis par écrit. Seuls les frais d'inscription payés seront remboursés, tout comme dans l'hypothèse d'une annulation due à un cas de force majeure survenu notamment le jour même de la formation.